

Formulaire de demande de Co-financement
A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	ROUGIER GABON
Nom du contact	Eric CHEZEAUX
Adresse	BP 130 ZI OLOUMI LIBREVILLE GABON
Téléphone	(241) 05 18 20 15 / (241) 07 86 19 26
Fax :	(241) 01 74 31 48
E-mail :	chezeaux@groupe-rougier.com

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Assistance technique pour l'élaboration des réponses aux demandes d'actions correctives relatives au Principe 3 du Standard Régional FSC Bassin du Congo de ROUGIER GABON aux sites de Leke et de Moyabi.

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

Société Anonyme

4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
Gabon	HAUT-OGOOUE	CFAD de Léké et de Moyabi (Kabaga Bayié et Boumango).

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	Date fin	du	01/04/2014	au	10/05/2014
Durée	35 jours				
Budget estimé	40.000 euros				
Financement demandé	30.000 euros				

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

L'audit de la gestion forestière des CFAD de Léké et de Moyabi gérées par la Société ROUGIER GABON par RAINFOREST ALLIANCE en juin 2013 a relevé des non conformités sur l'application des exigences du Principe 3 du nouveau Référentiel FSC pour le Bassin du Congo sur le respect des droits des Peuples Autochtones. Trois actions correctives ont été définies pour résoudre les problèmes identifiés : (1) mettre à jour la cartographie sociale participative concernant les populations « Pygmées » des CFAD de Léké et de Moyabi (Kabaga Bayié et Boumango) et intégrer les résultats de ces études dans les futurs plans de gestion (UFG 44 et UFG 83) ; (2) signer un mémorandum d'entente avec les populations « Pygmées » suite à la cartographie sociale participative mise à jour et (3) sensibiliser les autres communautés locales que « Pygmées » aux droits des peuples autochtones issus des résultats de la cartographie sociale participative et évaluer la faisabilité de cette action avec les organisations de la place (MINAPYGA, EDZENGUI et ADCPPG).

L'Assistance technique requise auprès du PPECF vise à assister, appuyer et accompagner la Société ROUGIER GABON dans la réalisation de ces actions correctives et la mise à jour de la Politique/Stratégie Peuples Autochtones « Pygmées » de l'entreprise pour qu'elle soit conforme aux exigences du Principe 3 du nouveau Référentiel FSC pour le Bassin du Congo sur le respect des droits des Peuples Autochtones.

Les activités de l'Assistance technique vont porter sur (1) l'actualisation des cartographies sociales participatives réalisées en 2007/2008, en prenant en compte l'identification et la sécurisation des HVC 5 et 6 des populations « Pygmées », présenter, discuter et valider les résultats avec les populations « Pygmées », (2) identifier les interlocuteurs « Pygmées » et mettre en place des plateformes de rencontre, de concertation, de dialogue et de communication avec les populations « Pygmées », (3) signer des mémoranda d'entente avec les populations « Pygmées » pour mettre en œuvre les résultats des cartographies participatives et obtenir le consentement libre, informé et préalable (CLIP) des populations « Pygmées » aux activités forestières, (4) organiser des réunions d'information, de sensibilisation et de dialogue avec les organisations de populations « Pygmées » (MINAPYGA, EDZENGUI et ADCPPG), les populations « Pygmées » elles-mêmes et les autres communautés locales, (5) mettre à jour la Politique/Stratégie Peuples Autochtones « Pygmées » de l'entreprise et (6) informer et sensibiliser le personnel de l'entreprise sur cette Politique/Stratégie Peuples Autochtones « Pygmées ».

Les résultats de cette Assistance technique seront intégrés dans le processus en cours d'élaboration d'une approche régionale de réponse aux exigences du Principe 3 du nouveau Référentiel de Gestion Forestière FSC pour le Bassin du Congo.

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

L'engagement de la Société ROUGIER GABON dans la gestion forestière responsable a abouti à l'obtention du certificat FSC en 2008. L'entreprise veille au maintien de ce label et à l'amélioration constante de ses performances forestières, environnementales et sociales. Le dernier audit FSC ayant constaté des écarts sur le respect de certaines exigences du Principe 3 du nouveau Référentiel FSC pour le Bassin, des actions correctives ont été proposées pour assurer la conformité de la gestion forestière de l'entreprise aux exigences du Principe 3 du Référentiel. Il s'agit (1) mettre à jour la cartographie sociale participative concernant les populations « Pygmées » des CFAD de Léké et de Moyabi (Kabaga Bayié et Boumango) et intégrer les résultats de ces études dans les futurs plans de gestion (UFG 44 et UFG 83) ; (2) signer un mémorandum d'entente avec les populations « Pygmées » suite à la cartographie sociale participative mise à jour et (3) sensibiliser les autres communautés locales que « Pygmées » aux droits des peuples autochtones issus des résultats de la cartographie sociale participative et évaluer la faisabilité de cette action avec les organisations de la place (MINAPYGA, EDZENGUI et ADCPPG). Ces actions doivent être réalisées pour assurer le maintien du certificat FSC. C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente assistance technique.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Le Principe 3 du nouveau Référentiel du FSC pour le Bassin du Congo pose, entre autres, deux nouvelles exigences relatives, d'une part, au consentement libre, informé et préalable (CLIP) des Peuples Autochtones, par écrit ou par leurs méthodes traditionnelles, aux activités forestières réalisées sur leurs terres et territoires (3.1.11) et, d'autre part, que le gestionnaire forestier, en collaboration avec les Peuples autochtones « Pygmées », doit sensibiliser et informer les autres communautés sur les droits des Peuples autochtones « Pygmées ».

Lors de l'audit de juin 2013, des non-conformités relatives à ces deux exigences ont été relevées dans la gestion forestière de l'entreprise dans les CFAD de Léké et de Moyabi. Pour garder et maintenir son certificat FSC, ROUGIER GABON doit apporter de réponses à ces deux préoccupations et, dans le même temps, mettre à jour sa Politique/Stratégie Peuples Autochtones conformément aux exigences du Principe 3 du nouveau Référentiel FSC pour le Bassin du Congo.

ROUGIER GABON sollicite une assistance technique pour mettre en œuvre ces actions correctives et mettre à jour toute sa Politique/Stratégie Peuples Autochtones conformément aux exigences du Principe 3 du nouveau Référentiel FSC pour le Bassin du Congo.

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

L'objectif général de l'Assistance technique est d'assister, appuyer et accompagner la Société ROUGIER GABON dans l'actualisation des cartographies sociales participatives concernant les populations « Pygmées » des CFAD de Léké et de Moyabi (Kabaga Bayié et Boumango), la signature d'un mémorandum d'entente avec les populations « Pygmées » suite aux cartographies sociales participatives mise à jour et le démarrage du processus de sensibilisation, avec les populations « Pygmées » elles-mêmes, des autres communautés locales que « Pygmées » aux droits des peuples autochtones et l'évaluation de la faisabilité de cette action avec les organisations de populations autochtones « Pygmées » (MINAPYGA, EDZENGUI et ADCPPG) et la mise à jour de la toute Politique/Stratégie Peuples Autochtones « Pygmées » de l'entreprise pour qu'elle soit conforme aux exigences du Principe 3 du nouveau Référentiel FSC pour le Bassin du Congo.

De manière spécifique, il s'agit pour l'Assistance technique, de :

- (1) Actualiser les cartographies sociales participatives réalisées en 2007/2008, en prenant en compte l'identification et la sécurisation des HVC 5 et 6 des populations « Pygmées », présenter, discuter et valider les résultats avec les populations « Pygmées » ;
- (2) Identifier les interlocuteurs « Pygmées » et mettre en place des plates-formes de rencontre, de concertation, de dialogue et de communication avec les populations « Pygmées » ;
- (3) Faire signer des memoranda d'entente avec les populations « Pygmées » pour mettre en œuvre les résultats des cartographies participatives et obtenir le consentement libre, informé et préalable (CLIP) des populations « Pygmées » aux activités forestières ;
- (4) Organiser des réunions d'information, de sensibilisation et de dialogue avec les organisations de populations « Pygmées », les organisations de la société civile intéressées, les populations « Pygmées » elles-mêmes et les représentants autres communautés locales ;
- (5) Mettre à jour toute la Politique/Stratégie Peuples Autochtones « Pygmées » de l'entreprise ;
- (6) Informer et sensibiliser le personnel de l'entreprise sur cette Politique/Stratégie Peuples Autochtones « Pygmées ».

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Les principaux bénéficiaires sont les populations « Pygmées » et les Communautés locales riveraines des CFAD de Léké et de Moyabi gérées par la Société ROUGIER GABON dans le Haut-Ogooué, à travers l'amélioration du niveau de prise en compte de leurs droits dans la gestion forestière de ROUGIER Gabon. Les plates-formes et les memoranda issus de cette assistance technique vont asseoir la dynamique de concertation, de collaboration et de travail entre la SOCIETE ROUGIER GABON et les populations « Pygmées » et les représentants des autres communautés locales. Les autres bénéficiaires sont les organisations de populations « Pygmées » (MINAPYGA, EDZENGUI et ADCPPG) et les organisations de la société civile qui vont prendre part aux activités de l'Assistance technique et poursuivre par la suite le processus de sensibilisation et d'information des autres communautés sur les droits des populations autochtones « Pygmées ». Enfin, la Société ROUGIER GABON valorisera les leçons apprises de cette expérience pour adapter les méthodes et approches d'intervention de l'entreprise sur cette question dans les autres sites d'exploitation forestière en

Afrique centrale.

Le nouveau Référentiel FSC pour le Bassin du Congo étant aujourd'hui plus exigeant sur les aspects sociaux et, en particulier, sur les droits des Peuples autochtones, l'Assistance technique permettra de mettre en place une Politique/Stratégie adaptée de respect des droits des populations « Pygmées » dans les activités de gestion forestière de l'entreprise.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

Cette intervention vise à conformer la gestion forestière de la Société ROUGIER GABON aux exigences du Principe 3 du nouveau Référentiel FSC pour le Bassin du Congo. Elle s'insère donc dans une démarche d'écocertification. Elle permet, en levant les demandes d'actions correctives établies à l'issue de l'audit, de maintenir le certificat de gestion forestière responsable de ROUGIER GABON et, de manière conséquente, de maintenir l'étendue des surfaces forestières certifiées FSC dans le Bassin du Congo.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

L'objectif général du PPEFC est de promouvoir la gestion industrielle des forêts du Bassin du Congo au regard des principes FSC ou équivalents. C'est dans ce cadre que le PPEFC accompagne les entreprises forestières dans le processus d'obtention ou de maintien des certificats de gestion forestière responsable. Cette intervention vise à répondre aux nouvelles exigences du Principe 3 du nouveau Référentiel FSC pour le Bassin du Congo sur les droits des Peuples autochtones et, par voie de conséquence, à permettre à l'entreprise de maintenir son certificat et de consolider son approche de gestion forestière responsable.

Elle permettra aussi de générer de l'information et des enseignements qui permettront d'étoffer la méthodologie qui sera formalisée et systématisée et diffusée auprès des entreprises forestières intéressées ou concernées par la protection et le respect des droits des Peuples autochtones dans les activités forestières.

L'intervention apporte une assistance technique au volet social de gestion forestière de ROUGIER GABON, contribue à renforcer les droits et les capacités des populations « Pygmées », des organisations de Peuples autochtones et des autres communautés locales dans la gestion forestière. A ce titre, elle répond donc aux trois (03) objectifs spécifiques du PPECF que sont :

1. La mise en place des mécanismes techniques et formels et des conditions institutionnelles propices à la certification à travers l'appui aux acteurs et réseaux soutenant la certification forestière ;
2. L'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle durable des forêts par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification ;
3. Le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable des forêts.

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

ROUGIER GABON va déployer des efforts pour intéresser les populations « Pygmées » riveraines des CFAD de Léké et de Moyabi, les organisations de Peuples autochtones (MINAPYGA, EDZENGUI et ADCPPG) et les autres communautés locales aux activités de l'Assistance technique et s'assurer qu'elles adhèrent à la nouvelle approche de collaboration et de travail proposée. Il s'agira, dans la mesure du possible, d'associer l'Administration territoriale et l'Administration dans la conduite de ce processus et d'éviter de créer des tensions et des conflits entre les populations riveraines Bantu et les populations riveraines « Pygmées ».

14. Livrables de la mission :

La mission va déboucher sur les cinq (05) produits suivants :

1. Un rapport d'actualisation des cartographies sociales participatives réalisées en 2007/2008, en prenant en compte l'identification et la sécurisation des HVC 5 et 6 des populations « Pygmées » ;
2. Un document de présentation de la plate-forme ou des plates de rencontre, de concertation, de dialogue et de communication entre ROUGIER GABON et les populations « Pygmées » riveraines des CFAD de Léké et de Moyabi, avec, en annexe des memoranda d'entente établis avec les populations « Pygmées » pour mettre en œuvre les résultats des cartographies participatives et obtenir le consentement libre, informé et préalable (CLIP) des populations « Pygmées » aux activités forestières de ROUGIER GABON ;
3. Un rapport de l'atelier d'information, de sensibilisation et de dialogue avec les organisations de populations « Pygmées », les populations « Pygmées » elles-mêmes, les autres communautés locales et le personnel spécialisé de ROUGIER GABON ;
4. Le document de Politique/Stratégie Peuples Autochtones « Pygmées » de l'entreprise mise à jour ;
5. Une synthèse, sous la forme d'une étude de cas, de l'expérience de ROUGIER GABON dans le cadre de cette assistance technique, à intégrer dans le document méthodologique en cours d'élaboration.